



## INFORMATIONS SUR L'ÉTAPE DE L'EXAMEN MÉDICAL

**Très important :**      ***Ce document ne définit aucune norme légale. Il n'est qu'à titre informatif dans le but d'éclairer le candidat sur les aspects observés lors de l'examen médical.***

Dans son processus de sélection, la Sûreté du Québec accorde une attention particulière à l'état de santé physique et psychologique de ses candidats. En ce sens, ce document a pour but d'informer ces derniers sur les principaux éléments qui seront considérés à l'étape de sélection qu'est l'examen médical.

Le métier de patrouilleur nécessite plusieurs habiletés physiques et psychologiques. Il est, par conséquent, important d'évaluer si le candidat possède ces aptitudes. L'examen médical servira d'évaluation pour s'assurer que le candidat est bel et bien apte au métier de patrouilleur et que l'exercice de la profession n'affectera pas son état de santé.

Considérant l'évolution rapide dans le domaine médical, nous ne pouvons faire une liste exhaustive des aspects (conditions, maladies, lésions, etc.) entraînant un refus d'embauche. Toutefois, le candidat qui soumet sa candidature ne doit pas avoir une condition physique ou mentale qui pourrait être un risque à sa santé, à sa sécurité, à celle de ses collègues et à celle des citoyens.

Selon la chronologie du processus d'embauche, l'examen médical aura lieu en fin de processus soit après que le comité de sélection ait confirmé son intérêt envers votre candidature. Le Service du recrutement policier envoie alors une lettre au candidat pour lui fournir les coordonnées des différentes cliniques. C'est la responsabilité du candidat de contacter le Service du recrutement policier pour confirmer son choix de clinique, de prendre son rendez-vous avec cette clinique et d'assumer les frais inhérents à l'examen médical et aux divers tests requis.

Il faut également noter que la Sûreté du Québec exige la passation de cet examen médical dans le cadre de son processus d'embauche.

**PROCESSUS DE L'EXAMEN MÉDICAL INDIVIDUEL  
D'UNE DURÉE APPROXIMATIVE DE 120 MINUTES  
L'ORDRE DES ÉTAPES PEUT VARIER**

- ❖ À son arrivée, le candidat remplit un questionnaire médical qui sera par la suite révisé par le médecin examinateur lors de la rencontre avec ce dernier.
- ❖ Le candidat rencontre un membre de l'équipe médicale pour la prise des signes vitaux (pouls, respiration, tension artérielle), le poids, la grandeur et pour les tests requis lors de cet examen tels : un audiogramme, un électrocardiogramme au repos, un prélèvement sanguin et urinaire. L'examen sera complété par une radiographie pulmonaire.
- ❖ Lors de la rencontre avec le médecin examinateur, le candidat décrit ses antécédents personnels, en soulignant les particularités médicales en lien avec sa santé physique et mentale, de même que ses blessures et traitements antérieurs incluant les chirurgies. **Il est très important de savoir que toute fausse déclaration ou omission pourrait entraîner des mesures administratives de la part de la Sûreté du Québec pouvant conduire au rejet de la candidature.**
- ❖ Le médecin examinateur procède subséquemment à une évaluation de la tête et du cou, du système respiratoire, du système cardiovasculaire, de l'abdomen, du système musculo-squelettique et neurologique ainsi qu'à une évaluation globale de l'état de santé mentale.
- ❖ Un membre de l'équipe médicale revoit également le formulaire visuel complété par un optométriste et fournit par la Sûreté du Québec<sup>1</sup>.

Dans certains cas, des informations médicales complémentaires pourraient être exigées avant de pouvoir déterminer l'aptitude du candidat. Si tel est le cas, une lettre explicative sera envoyée au candidat par courriel puis par courrier afin de lui faire part des informations complémentaires requises.

Il est important de savoir que si la condition médicale du candidat change en cours de processus, elle devra être signalée au Service du recrutement policier pour assurer un meilleur suivi.

---

<sup>1</sup> *Pour de plus amples informations sur les normes visuelles, veuillez consulter le site du recrutement policier : <http://recrutement-suretequebec.gouv.qc.ca/>*